

Avis d'attribution- MP 2024-06

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

L'avis concerne un accord-cadre.

2. OBJET DU MARCHÉ : Le présent marché a pour objet la « fourniture et la livraison de produits régionaux conditionnés sous vide sur les salons et opérations promotionnelles organisées par l'Agence du Tourisme de la Corse. »

CPV principal : 15000000-8 « Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes. »

Numéro de référence du marché : MP 2024-06

Nature des prestations : Marché de fournitures.

Lieu d'exécution : Salons et opérations promotionnelles de l'ATC

3. TYPE DE PROCEDURE : Accord-cadre sans minimum et avec maximum de **140 000,00 € HT** pour toute la durée du marché, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

4-DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ : LE 3 SEPTEMBRE 2024

5-NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 2 OFFRES

6-NOM DU TITULAIRE :

CORSICA COLIS

M. Philippe POMONTI

8, cours Favale

20 200 BASTIA

7-MONTANT MAXI HT SUR LA DUREE DU MARCHÉ :

140 000 € HT

8- DUREE : Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification. Le marché est reconductible trois (3) fois, par tacite reconduction sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

9-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10- SUPPORT DE PUBLICATION : Transmis le 10 septembre 2024 au BOAMP, Corse-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.